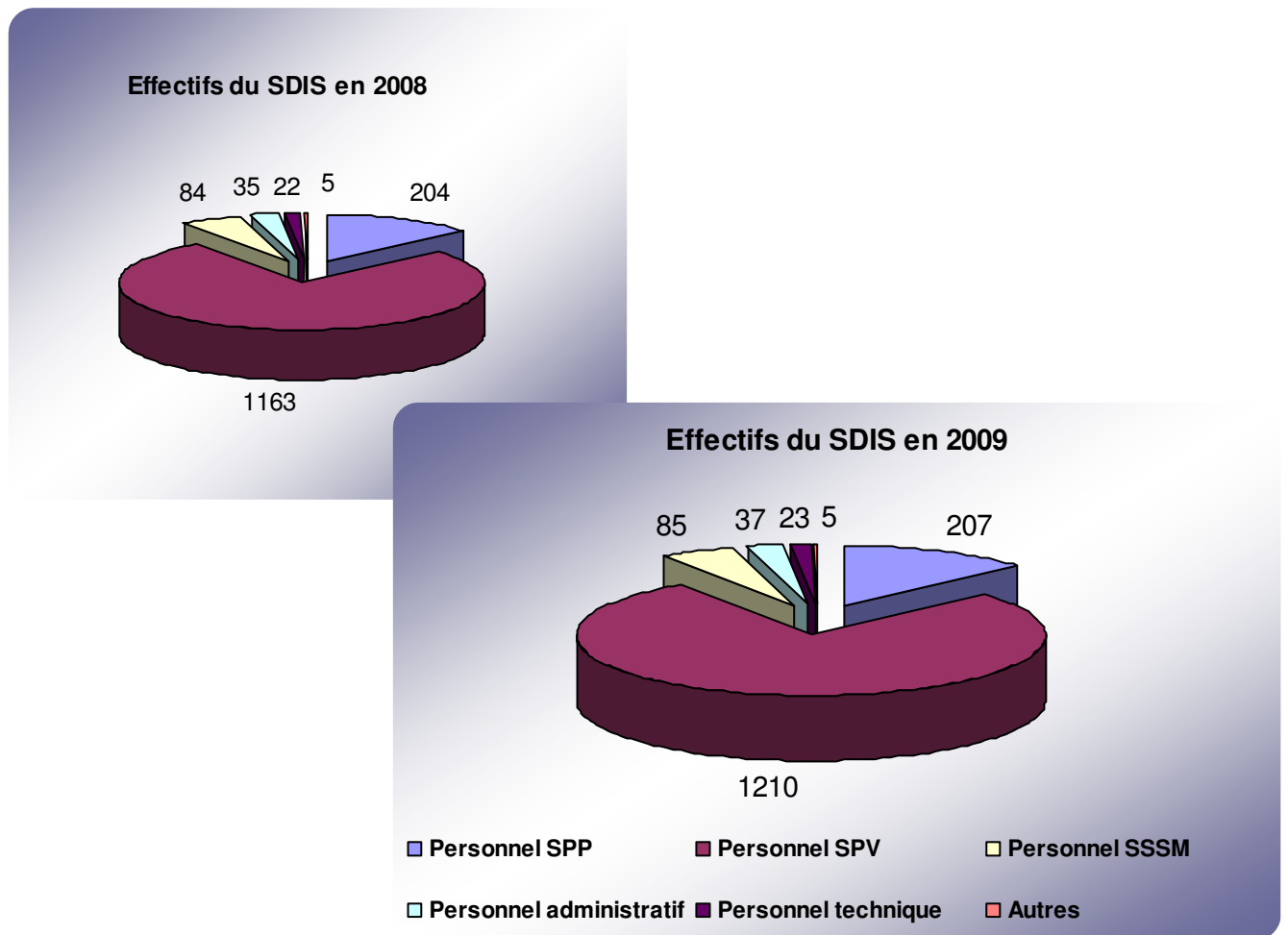


Groupement des Ressources Humaines et Formation

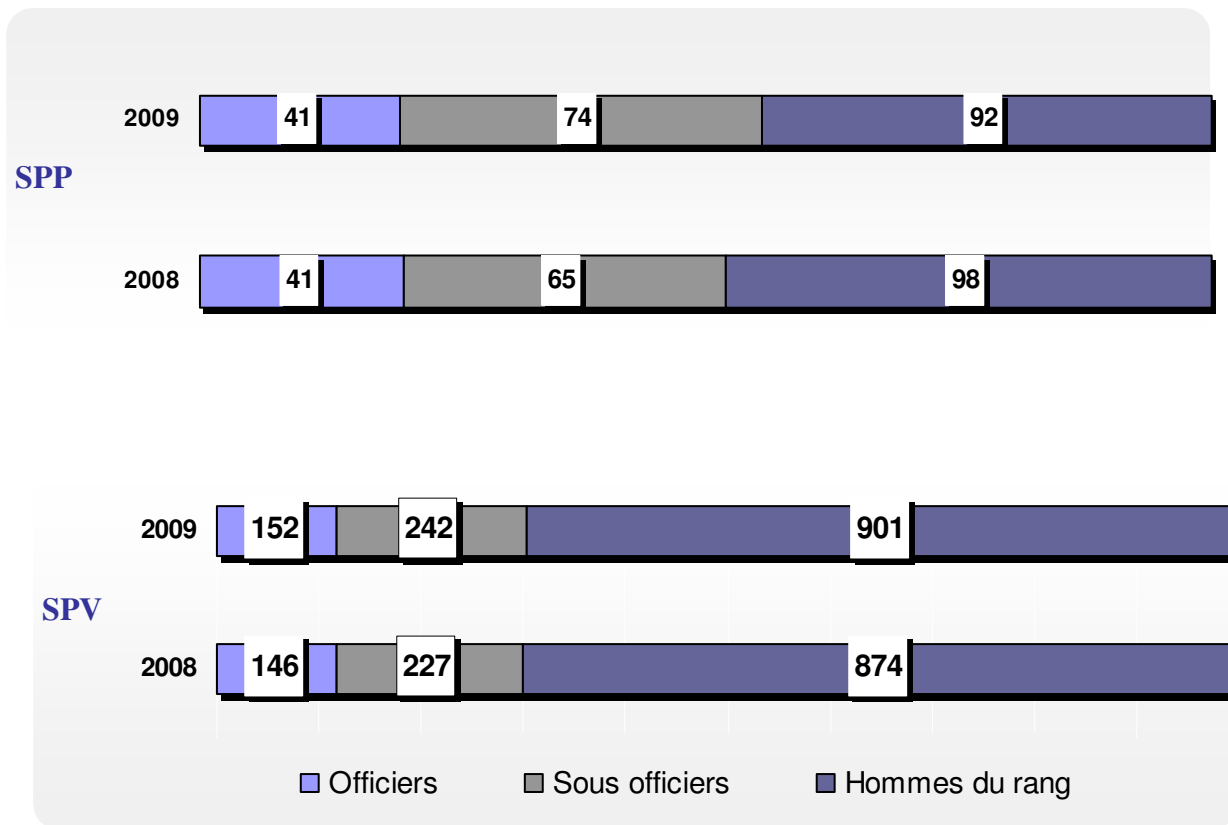
✓ Service gestion du personnel :

La gestion des effectifs du SDIS, d'un point de vue administratif est assurée par ce service, ainsi que la préparation et le suivi des différentes instances de concertation.

Les effectifs du SDIS :



Les personnels SPP et SPV se répartissent de la façon suivante :



Les mouvements de personnel :

		2007	2008	2009
DEPARTS	Retraites	38	34	21
	Mutations externes	6	20	7
	Congé pour difficulté opérat.	0	0	0
	Décès	0	2	2
	Réforme	1	1	0
	Résiliations d'engagements	11	12	10
	Démissions	24	28	30
	Fin contrat rempl et/ou E J		5	4
	Disponibilité	0	2	1
		Total départs	80	104
ARRIVEES	Recrutement direct	12	15	4
	Recrutement par mutation ou détachement	36	38	20
	Recrutement pers remplac.	3	5	0
	Engagements	93	81	81
	Total arrivées	144	139	105

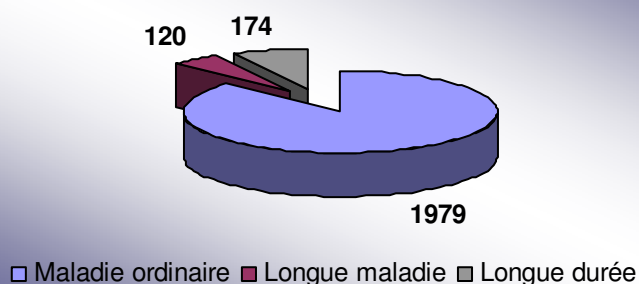
	2007	2008	2009
Mutations internes	80	52	73
Réengagement	186	158	193
Suspensions	39	22	18
Prolongation de suspension	45	33	34
Fin de suspension	21	4	9

Les instances relatives au personnel :

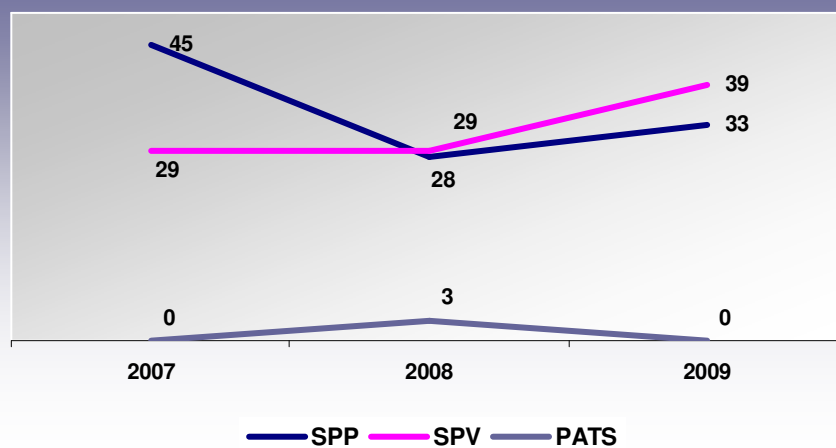
	2007	2008	2009
CAP	2	2	3
CCDSPV	5	3	5
CTP	3	2	3
CHSCT			2

Gestion des absences et de l'accidentologie:

Répartition des ITT par type en 2009 (en nb de jours)



Nombre d'ITT par type de personnel de 2007 à 2009



Elaboration des traitements mensuels et versement des vacances :

	2007			2008			2009		
	Nombre Bulletins de salaire	Nombre de mandats	Montant	Nombre Bulletins de salaire	Nombre de mandats	Montant	Nombre Bulletins de salaire	Nombre de mandats	Montant
Paye	3140	627	10 702 360 €	3242	743	11 230 759 €	3295	241	11 941 340 €
Vacations	--	29286	3 442 580 €	--	20845	3 254 493 €	12153	12	3 473 793 €

Gestion du traitement des systèmes de retraite et de la PFR :

	2007		2008		2009	
	Nombre prestataires	Montants versés	Nombre prestataires	Montants versés	Nombre prestataires	Montants versés
Versement retraites						
Allocation de vétéranse	437	182 580 €	428	179 150 €	420	176 081 €
Prestation fidélité	17	9 790 €	18	10 492 €	18	10 573 €
PFR part PF	49	27 691 €	68	40 998 €	85	53 631 €
TOTAL	503	220 061 €	514	230 640 €	523	240 285 €
Contribution. et cotisation PFR						
Contribution publique SDIS	1212	454 000 €	1244	466 500 €	1277	478 875 €
Cotisations SPV	923	48 300 €	914	47 584 €	931	48 971 €

✓ Service formation:

Le **service de formation** assure l'organisation de l'ensemble des formations dispensées aux sapeurs-pompiers du département. Ces dernières sont élaborées à partir des guides nationaux de référence et des besoins propres du département.

	2007	2008	2009
Nombre de stages	198	280	247
Nombre de jours de formation	8247	9526	9113
Coût de la formation	945 000 €	956 762 €	947 572 €

En 2009, des actions particulières de formation ont été mises en place :

- Création d'une **formation de maintien des acquis pour la tenue de l'emploi ou l'activité de chef d'agrès incendie** afin de sensibiliser les chefs d'agrès à la sécurité de leur équipage.
- Formation de "**référents manœuvres**" dans tous les centres pour aider les chefs de centre dans la réalisation des 40 h de manœuvres annuelles.
- Participation de personnels pour effectuer **un renfort en manœuvrant équipiers** ainsi qu'en **manœuvrant conducteurs** sur le plateau technique de l'école nationale des officiers ENSOSP.
- Mise en place de formation aux **violences urbaines** pour les centres appelés à traiter ce genre de problématique.

✓ Service disponibilité du volontariat:

Le service **disponibilité du volontariat** est chargé de rencontrer les employeurs de sapeurs-pompiers volontaires afin d'examiner la possibilité de les rendre disponibles pour leur permettre :

- d'effectuer une partie de leur formation sur leur temps de travail professionnel,
- une fois formés, de permettre au sapeur-pompier d'effectuer des interventions sur ce même temps de travail.

	CDFI	CDFC	CDMO	AA	CFPC	Total 2009	Total 2008	Evolution
NE	15	64	60	29	48	216	259	-43
NO	7	63	64	46	15	195	201	-6
SE	11	43	42	73	12	181	160	21
SO	3	22	20	21	9	75	55	20
Total	36	192	186	169	84	667	675	-8

CDFI : convention de disponibilité pour formation initiale
CDFC : convention de disponibilité pour la formation continue

CDMO : convention de disponibilité pour les missions opérationnelles
AA : autorisation d'absence
CFPC : convention de formation professionnelle continue

En 2009, l'opération « **Label employeur partenaire des sapeurs pompiers** » a été reconduite. Elle récompense, tous les 3 ans, les entreprises qui s'engagent, par des conventions avec les SDIS à libérer du personnel SPV.

Le service a été chargé de l'analyse des dossiers de conventions afin de permettre la mise des labels employeurs.

	Etablissement secteur public	Entreprise secteur privé
Nombre de labels	26	8
Nombre de SVP concernés	97	23

